



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Etaient excusés : VENERA Christophe, PINATEL François, JOUANNEAU Fanny

Était absent :

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

POUR : 8

Délibération n° 2022/51 : Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'alimentation en eau potable (RPQS) 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles D.2224-1 à D.2224-5, Monsieur le Maire rappelle l'obligation de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de la commune de Mizoën, tel qu'annexé à la présente.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture : 29 SEP. 2022
Date de publication : 29 SEP. 2022

